

LA TOUVRE

N°23 AUTOMNE 2014

Semestriel édité par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre



Sommaire

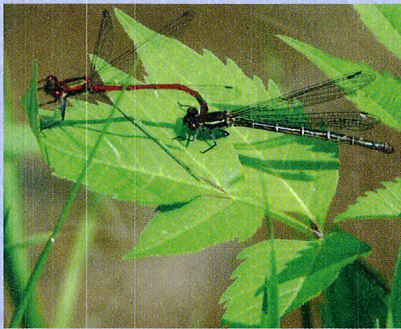
- Page 2 *Jussie sur la Touvre*
- Page 3 *Les nouveaux délégués*
- Page 4-5 *Aménagements du lit*
- Page 6 *Zones humides et piègeage*
- Page 7 *Réglementation des moulins*
- Page 8 *Panneaux d'information*



Des aménagements en cours...



Edito



Le SIAHP de la Touvre (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole) a été créé par arrêté préfectoral le 12/11/1969.

Il regroupe les communes de Touvre, Magnac-sur-Touvre, Ruelle-sur-Touvre et Gond-Pontouvre, lieu de son siège social.

Son président est Bruno Maître, élu de Gond-Pontouvre. Chaque commune est représentée par deux délégués. Les élus sont assistés par un technicien rivière, Mathieu Tallon. Le Syndicat a pour fonctions l'aménagement hydraulique et piscicole de la Touvre ainsi que sa valorisation. Il assure également une série de missions d'assistance aux riverains ou usagers de la Touvre.

SIAHP de la Touvre
89, rue Pasteur - 16160 Gond-Pontouvre
Tél : 05 45 38 16 71
siahp.touvre@orange.fr
www.rivieres-touvre-echelle.fr

À u mois de mars dernier se sont tenues les élections municipales, elles ont eu pour effet de recomposer le paysage des collectivités locales mais aussi celui de notre Syndicat.

Sur les 8 délégués composant le comité syndical, 4 sont nouveaux. La composition de ce dernier est désormais mixte avec autant de représentantes que de représentants (4 femmes et 4 hommes). Je remercie les 4 délégués sortants pour leur travail et leur implication lors des derniers mandats. Remerciement particulier à Gérard DEZIER, ancien Président du Syndicat, pour son travail au sein du SIAHP mais aussi pour sa participation active au sein du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau), de la CLE (Commission Locale de l'Eau) entre autres, ce qui permet aujourd'hui à notre Syndicat d'être connu et reconnu.

Le nouveau comité, avec les compétences de Mathieu TALLON, notre technicien rivière, continuera d'œuvrer dans le cadre du programme de gestion 2012-2018 pour la mise en place, la meilleure possible, d'une politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Tout cela se fera en coordination avec nos différents partenaires et en concertation avec les

riverains afin de valider au mieux nos objectifs et répondre aux enjeux.

Cependant, la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale créant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) vient bousculer notre fonctionnement quotidien. En effet, cette compétence obligatoire est affectée aux communautés de communes ou d'agglomération. Celles-ci exercent en lieu et place de leurs communes membres. Nous ne savons pas aujourd'hui si notre communauté d'agglomération gardera cette compétence en son sein ou bien si elle la délèguera, comme elle en a la possibilité.

En tout état de cause, cela aura un impact sur notre Syndicat tant en terme de périmètre d'intervention, de missions, que de statuts et sans doute de fonctionnement.

Pour conclure, je reviens sur notre rivière « la Touvre » qui a de beaux jours devant elle, mais faut-il encore que l'ensemble des acteurs lui accorde une attention responsable et une vigilance de tous les instants.

Bruno MAÎTRE
Président du SIAHP de la Touvre
Elu de Gond-Pontouvre



Présence de Jussie sur la Touvre



Véritable plaie pour les milieux aquatiques et humides, la Jussie, prend ses aises dès qu'elle le peut dans nos rivières. Apparue et introduite accidentellement dans nos contrées au 19^{ème} siècle, cette plante a vite été appréciée pour ses vertus ornementales.

D'abord cantonnée dans les parcs et jardins, cette plante amphibie aux fleurs jaunes a colonisé les rivières, les marais et les plans d'eau d'abord dans le sud-est de la France puis dans l'ouest. Cette espèce a connu durant l'été 2003 un essor spectaculaire en Charente.

La Jussie possède les atouts nécessaires pour une colonisation rapide et efficace des milieux humides. Sa multiplication se fait essentiellement par bouturage (un fragment de plante va donner une nouvelle plante, même quelques millimètres de tige).

Cette plante au caractère envahissant a été découverte la première fois sur la Touvre en 2009. Les stations avaient toutes été traitées par arrachage manuel et cette plante avait disparu du caractère floristique aquatique de notre rivière. Une nouvelle station repérée il y a deux ans plus en amont est actuellement traitée mais cette dernière reste présente sur le site.

Les conséquences sur les milieux peuvent être très importantes

- Propagation rapide vers l'aval,
- Diminution de la biodiversité du fait de l'uniformisation du milieu,
- Altération de la qualité de l'eau,
- Accélération du comblement du lit et de l'envasement,
- Perturbation des usages,
- Réduction de la productivité aquacole.

D'autres espèces commencent à pointer le bout de leur nez en bord de Touvre.

La Balsamine de l'Himalaya par exemple se développe en bord de berge et est, comme beaucoup de plantes à caractère envahissant, une championne dans ses modes de colonisation. Les graines sont enveloppées dans un sac qui, au contact d'un animal ou de l'homme, s'ouvre très rapidement et expulse ces dernières jusqu'à quelques mètres de distance. Une seule solution pour cette espèce, la broyer 5 à 6 fois par an ou bien l'arracher (moyen le plus sûr mais avant que les graines soient à maturité).



Le seul geste urgent à faire... CONTACTEZ NOUS

- ✓ Ne les cueillez pas,
- ✓ Ne les arrachez pas vous-même, appelez le SIAHPT,
- ✓ Ne les fauquez pas,
- ✓ Ne marchez pas dans les herbiers.



De nouveaux délégués au sein du SIAHP de la Touvre

Créée en 1969, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre rassemble les quatre communes riveraines du cours d'eau :

TOUVRE, MAGNAC sur TOUVRE, RUELLE sur TOUVRE, GOND-PONTOUVRE

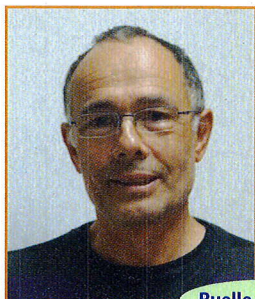
Chaque commune désigne deux délégués pour la représenter aux comités syndicaux du SIAHP.

Lors de l'installation du comité et après chaque élection municipale, les délégués sont appelés à désigner le Président, les Vice-présidents.

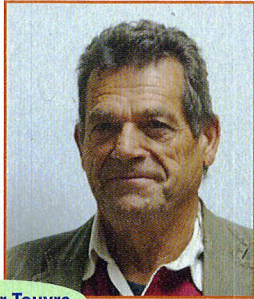
Le Comité Syndical du Syndicat de la Touvre regroupe donc 8 élus sous la présidence de Monsieur Bruno MAÎTRE (conseiller municipal à Gond-Pontouvre).

Les premier et second Vice-présidents sont respectivement Monsieur Christophe CHOPINET (commune de Ruelle/Touvre), Madame Catherine GAZEAU, commune de Magnac/Touvre).

Pascal LHOMME



Christophe CHOPINET

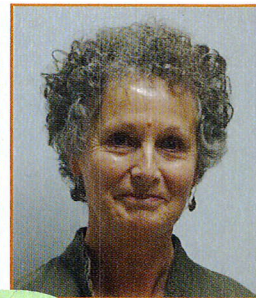


Ruelle-sur-Touvre

Eric REICH



Eliane REYNAUD



Touvre

La Charente

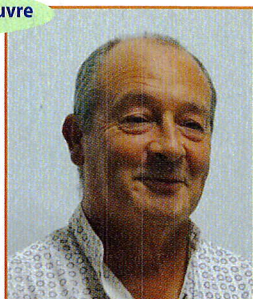
La Touvre

Magnac-sur-Touvre



Catherine GAZEAU

Gond-Pontouvre



Evelynne MORELET

Bruno MAÎTRE



N'hésitez pas à contacter les délégués de vos communes

Commune de Touvre
Mairie : 05 45 65 50 46
www.touvre.fr

Commune de Magnac-sur-Touvre
Mairie : 05 45 37 14 50
www.magnacsurtouvre.fr

Commune de Ruelle-sur-Touvre
Mairie : 05 45 65 62 95
www.ville-ruellesurtouvre.fr

Commune de Gond-Pontouvre
Mairie : 05 45 68 72 40
www.gond-pontouvre.fr

Le rôle du délégué

- Echanger et relayer l'information entre la commune et la collectivité
- Déterminer les orientations du syndicat
- Voter en lieu et place de la commune lors des délibérations
- Etre à l'écoute des riverains et des usagers
- Avoir une vision globale du territoire
- Participer aux réunions pour faire avancer les projets



Marie-France WALTER



La Touvre aux résurgences (Touvre).





Aménagements du lit mineur de la Touvre

Diversification des écoulements et des habitats

Comme en 2013, le syndicat continue l'aménagement du lit mineur de la Touvre avec l'apport de matériaux (blocs de calcaire) dans le cours d'eau. Le but est de diversifier les écoulements et les habitats afin de redonner une dynamique positive au cours d'eau.



Trois sites réalisés en 2014

- ▶ *Aval de la Terrière, Ruelle-sur-Touvre* ; apport de nouveaux matériaux sur le site déjà aménagé en 2013
- ▶ *Amont de la passerelle de Relette (Ruelle-sur-Touvre et Magnac-sur-Touvre)* ; apport de nouveaux matériaux sur le site déjà aménagé en 2013
- ▶ *Aval de la salle des fêtes de Magnac-sur-Touvre* (10m³ de matériaux)



LES EFFETS ATTENDUS

- ▶ Amélioration des fonctionnalités hydroécologiques du milieu
- ▶ Création d'une **alternance** de zones d'écoulements lents et d'écoulements rapides augmentant la **biodiversité**
- ▶ Diminution de la prolifération d'algues due à l'eutrophisation du milieu
- ▶ Augmentation de l'**oxygénation de l'eau**
- ▶ Amélioration de l'**autoépuration du cours d'eau**
- ▶ Sur certains secteurs, reproduction de la truite fario favorisée et augmentation de la population

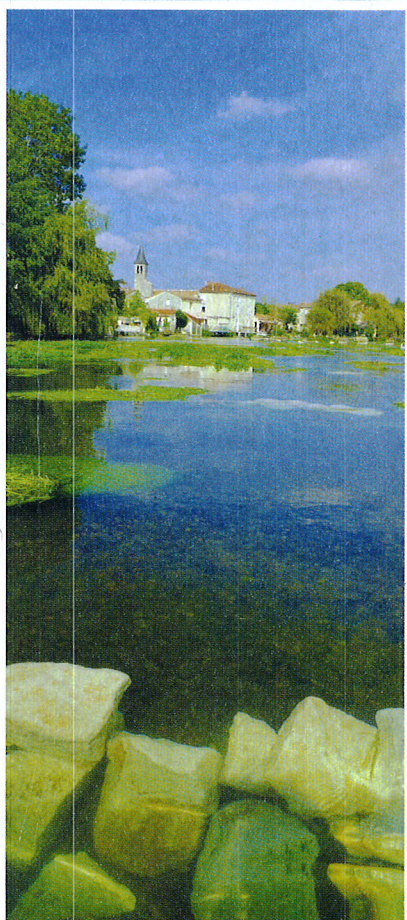


Aménagement du milieu par l'AAPPMA la Truite Saumonée

Dans la même lignée d'aménagements mis en place par le SIAHPT, l'AAPPMA la Truite Saumonée va créer des aménagements sur le site des Elias afin de diversifier un bras de la Touvre. En effet, ce bras est depuis plusieurs années colmaté et peu diversifié dans ses faciès d'écoulements. L'opération a pour but de redynamiser le secteur.

Contact :

AAPPMA La Truite Saumonée,
Mairie de Magnac-sur-Touvre
Président, Christian DAVID



Slaloms canoë restaurés sur la Touvre

Les deux clubs de canoë installés en bord de Touvre (Ruelle-sur-Touvre et Gond-Pontouvre) ont réalisé des aménagements sur les parcours de slalom en apportant de nouveaux blocs calcaire.

Depuis cet été, ces derniers sont donc de nouveau opérationnels.

Ruelle-sur-Touvre :

06 13 74 80 93

Gond-Pontouvre :

05 45 69 35 45

Localisation cartographique des zones humides



Quel est l'intérêt de ces zones sur le territoire ?

Les zones humides (ZH) sont des réservoirs de vie et des lieux où la production de matières vivantes est l'une des plus fortes. Elles assurent 25% de l'alimentation mondiale à travers l'activité de la pêche, de l'agriculture et de la chasse. Elles ont un pouvoir épuratoire important, filtrant les pollutions, réduisant l'érosion, contribuant au renouvellement des nappes phréatiques, stockant naturellement le carbone, protégeant des crues et des sécheresses.

Pourquoi les localiser sur le territoire ?

Afin de les protéger sur notre territoire, il est primordial de connaître avec exactitude leur localisation. Une prospection sur le terrain a donc été nécessaire pour les identifier et les cartographier.

Une des méthodes pour identifier les ZH est le carottage pédologique (avec une tarière).

- ▶ 34 zones humides identifiées
- ▶ 327 953 m² de zones humides attenantes à la Touvre
- ▶ La majorité des parcelles sont des boisements non exploités



PIÈGEAGE 2014

Une opération de piègeage collectif est menée (22 septembre - 17 octobre) par le GIDON (Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles) Échelle - Touvre, sous couvert de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) et du Syndicat de la Touvre. Cette action vise à réguler les ragondins et rats musqués par un piègeage au moyen de cage à trappe (piège l'animal vivant).

Une action de piègeage en bateau est organisée par le Syndicat sur cette même période.





MOULINS : Un nouveau classement

Un nouveau classement participe à la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015, en intégrant les enjeux liés à la continuité écologique et au cadrage des différentes réglementations européennes.

Liste 1

L214-17-I-1°

Aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

Préserver des dégradations futures

Liste 2

L214-17-I-2°

Nécessité d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou l'exploitant. Les ouvrages existants devront être mis en conformité dans **un délai de 5 ans** après la publication de l'arrêté de classement.

Assurer le transport sédimentaire et le franchissement piscicole

Pour la Touvre, un courrier de l'Etat a été adressé aux propriétaires par LRAR (23-06-2014)

- Classement en liste 2 des ouvrages de la rivière depuis DCNS (Moulins du Gond, Foulpougne, Pontouvre, Moulin Neuf/Bourlion, Alamigeon, Terrière, et DCNS)
- Classement de l'ensemble du cours d'eau en liste 1 (plus le ruisseau du Viville)

Le syndicat souhaite tendre à résoudre les dysfonctionnements locaux en aidant les propriétaires à avancer sur cette problématique (rendre les ouvrages hydrauliques transparents). Les études sur ces ouvrages, menées par le syndicat ces dernières années, nous permettent d'être à l'écoute et auprès des propriétaires pour un accompagnement positif.



Panneaux d'information mis en place

Les panneaux d'information évoqués lors des derniers numéros de notre revue ont été mis en place en bord de Touvre dans le courant de l'été. Ils sont visibles sur les six sites aménagés.



PRÉ DE LA CURE (Touvre)

LA MAILLERIE (Touvre et Magnac-sur-Touvre)

PLAINE DE JEU (Magnac-sur-Touvre)

SQUARE MONTALEMBERT (Ruelle-sur-Touvre)

ILE DES ELIAS (Ruelle-sur-Touvre)

FOULPOUGNE (Gond-Pontouvre)



N'hésitez pas à aller à la découverte de la Touvre...

AGENDA 2014 - 2015

04 DÉCEMBRE

Réunion Publique Clap'Eau

JANVIER

Vœux 2015

MARS

Vote du budget du SIAHPT

JUIN

Travaux de diversification
des écoulements et des habitats
(site 1)



Site Internet

www.rivieres-touvre-echelle.fr



- La Touvre est un semestriel édité par le SIAHPT (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre) - 89, rue Pasteur - 16160 Gond-Pontouvre - Tél. : 05 45 38 16 71 Courriel : siahp.touvre@orange.fr
 - Directeur de la Publication : Bruno MAÎTRE
 - Rédaction et photos : Mathieu TALLON
 - Création et Impression : Imprimerie VALANTIN Imprimé sur papier recyclé
- Dépôt légal à parution. ISSN 1638-7554.



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



Grand'Angoulême

